



Architecture



Urbanisme



Paysage



Environnement

Les 4 grandes missions du Caue 44

CONSEILLER SENSIBILISER FORMER INFORMER

- Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Loire-Atlantique est une association (type loi 1901) qui accomplit, en application de la loi sur l'architecture de 1977, des missions de service public.

- Depuis 1979, son équipe de professionnels du cadre de vie (architectes, paysagistes, urbanistes...) œuvre au quotidien pour **promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages, dans le respect du patrimoine.**

- Lieu de débat et d'échanges, **le Caue est ouvert à l'ensemble des acteurs de l'aménagement.**

- **Outil départemental au service des collectivités territoriales, des administrations et du grand public,** il tente d'apporter des réponses objectives et adaptées aux questionnements des élus, des professionnels et des citoyens.

- Depuis le 1^{er} juillet 2013, le **Caue** de Loire-Atlantique exerce ses missions de conseil et d'accompagnement des collectivités territoriales au sein du groupement départemental "**Loire-Atlantique développement**". Il participe ainsi, dans ses rôles et missions spécifiques, aux côtés d'une Société d'Économie Mixte et d'une Société Publique Locale, à une **offre globale de services à l'intention des territoires de Loire-Atlantique.**



Adhérer au Caue 44, c'est :

- **bénéficier de conseils personnalisés dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement.**
- **soutenir et orienter le développement des actions et initiatives du Caue sur les territoires**
- **être informé, recevoir les publications du Caue et avoir accès à notre centre de ressources documentaires.**
- **participer à des rencontres et des journées d'information / sensibilisation**
- **être membre actif de l'Assemblée générale**

Les adhérents du Caue sont membres d'un réseau de compétences et de réflexion à l'échelle du département. Ils préparent l'organisation future des territoires et contribuent à l'amélioration durable de leurs qualités architecturale, urbaine et paysagère.

Barème 2016

COMMUNES

de moins de 1000 h.....	48 €
de 1 000 à 3 000 h.....	96 €
de 3 000 à 5 000 h.....	160 €
de 5 000 à 7 000 h.....	240 €
de 7 000 à 10 000 h.....	320 €
de 10 000 à 20 000 h.....	480 €
de 20 000 à 50 000 h.....	640 €
de plus de 50 000 h.....	960 €

INTERCOMMUNALITÉS

(Communauté Urbaine, Communautés d'agglomération, Communautés de communes, Pays...)

de 5 000 à 7 000 h.....	240 €
de 7 000 à 10 000 h.....	320 €
de 10 000 à 20 000 h.....	480 €
de 20 000 à 50 000 h.....	640 €
de plus de 50 000 h.....	960 €

ADHÉSION INDIVIDUELLE (*) 32 €

ASSOCIATIONS, ORGANISMES 32 €

MEMBRES BIENFAITEURS €

* Toute adhésion individuelle doit être parrainée par un membre du Conseil d'Administration, après accord du Bureau.

Bulletin d'adhésion au Caue 44

Commune, Intercommunalité ou Organisme

.....
.....
.....

Adresse

.....
.....
.....

Mail

Renouvelle son adhésion en 2016

Adhère pour la première fois en 2016

Montant de la cotisation €

Le versement de votre cotisation est à effectuer
par mandat administratif ou par chèque bancaire
à l'ordre du :

Caue de Loire-Atlantique
2 boulevard de l'Estuaire — CS 56215
44262 NANTES cedex 2
Crédit Mutuel Nantes Cathédrale
Code banque : 10 278
Code guichet : 36 184
N° de compte : 00010191702 90



Contact

Loire-Atlantique développement | **Caue** 44
2 boulevard de l'Estuaire — CS 56215
44262 NANTES cedex 2

caue44@loireatlantique-developpement.fr
www.caue44.com
Tél : 02.40.20.20.44
f www.facebook.com/caue44

Ouvert du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30



Bulletin d'Adhésion 2016

Communes, Intercommunalités, particuliers...

